

- Juin 1977.
- remplace l'exemplaire
précédent.

LES LANTERNES DES MORTS DU DIOCÈSE DE LIMOGES.

- Bibliogr.: J.-B. Poulbrière, Lanternes des morts ... des églises de la Corrèze, dans Congrès archéologique de France, LVIIe session, Brive, 1890, Paris, 1891, pp. 287-289. - A. Lecler, Etude sur les lanternes des morts, dans Bull. de la soc. des lettres, sciences & arts de la Corrèze, t. IV, 1882, pp. 5-31, 134-164, 277-319; - t. VII, 1885, pp. 32-80, 134-167. - L. Lacrocq, Les églises de France, La Creuse, Paris, 1934. - R. Crozet, Les lanternes des morts, dans Bull. de la soc. des Antiquaires de l'Ouest, 3e série, t. XIII, 1942-1945 [1947], pp. 115-144. - M. Bénicaut, Lanternes des morts médiévales d'Azat-le-Ris, dans Bull. de la soc. archéologique & historique du Limousin, t. CI, 1974, pp. 231-232.

Le Haut-Limousin et la Marche sont les pays de France où les lanternes des morts sont les plus nombreuses. On en dénombre encore 11 en Haute-Vienne, 7 en Creuse, datant des XIIe-XIIIe siècle. L'unique lanterne de Corrèze, celle d'Ayen, a été détruite en 1894. Il faut ajouter à cela dix huit mentions de lanternes disparues, soit un total de trente quatre lanternes pour le diocèse de Limoges.

Ces lanternes, composées pour la plupart d'un pilier creux surmonté d'un lanternon ajouré, portant une croix de pierre ou de métal à son sommet, percé à la base d'une porte servant à introduire la lampe que l'on hissait dans le lanternon, se trouvaient toutes dans les cimetières. Certes, celle d'Ayen était logée dans un contrefort au sud-est de l'abside, celle de Razes est une ouverture murale, celle de Vicq surmonte une chapelle, mais le cimetière jouxtait alors l'église.

Piles cylindriques (Rancon), carrées (Cognac-le-Froid, Oradour-sur-Glane, Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Goussaud, Saint-Victurnien), hexagonales (La Souterraine), octogonales (Biennac, Coussac-Bonneval, Felletin, Oradour-Saint-Genest, Saint-Agnant-de-Versillat), elles étaient parfois accompagnées d'une table adossé à leur base.

à la pierre

Si leur fonctionnement et leur entretien est quelque peu connu, en particulier grâce aux actes du cartulaire d'Aureil [éd. G. de Senneville, Limoges, 1890, acte 223: donation pro emendacione ignis quem misit [Matheus de Roeria] in semiterio Aureliensi..., actes 350 à 350, donations ad opus luminaria cemeterii...), il n'en va pas de même de leur origine et de leur rôle. "Elles semblent avoir été prévues à l'origine pour recevoir en permanence ou périodiquement une flamme brûlant sur la nécropole commune, une flamme comparable à celles qui brûlent auprès des morts au cours des veillées funèbres ou des cérémonies d'inhumation" (R. Crozet, p.123)... "La lanterne des morts apparaît, somme toute, comme une combinaison entre la croix hosannée et la lampe funèbre, de caractère plus monumental que les croix dotées d'appareil de lumière, lanternes ou porte-cierges qui ont été signalées dans certaines régions, en Forez par exemple" (R. Crozet, ibid.).

On remarquera que la présence de lanterne des morts dans les cimetières de communautés clunisiennes est fréquente, mais ne coïncide nullement avec la répartition de l'ordre de Cluny. De plus, en Limousin, neuf d'entre elles, soit plus du quart, se trouvent dans le cimetière d'une communauté de chanoines réguliers. Avec R. Crozet, "il vaut mieux avouer que la répartition très inégale des lanternes des morts est plus facile à constater qu'à expliquer". Il est en effet hasardeux de se prononcer sur leur usage exact et leur origine tant qu'une étude sur les rites funéraires médiévaux n'aura pas été réalisée.